

DOSSIER
de demande
de soutien

Avec l'Agglo

« PASSE à L'ACTION »



Tu as un projet et tu es âgé(e) entre 11 et 25 ans ?

Guingamp-Paimpol Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales s'associent pour t'aider dans ton projet et soutenir ton parcours !

ENFANCE • JEUNESSE

11 rue de la Trinité,

22200 Guingamp

Tél. 02 96 13 58 48

enfance.jeunesse@guingamp-paimpol.bzh

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh



**Guingamp
Paimpol**
AGGLOMÉRATION

« OBER c'est QUOI ? »

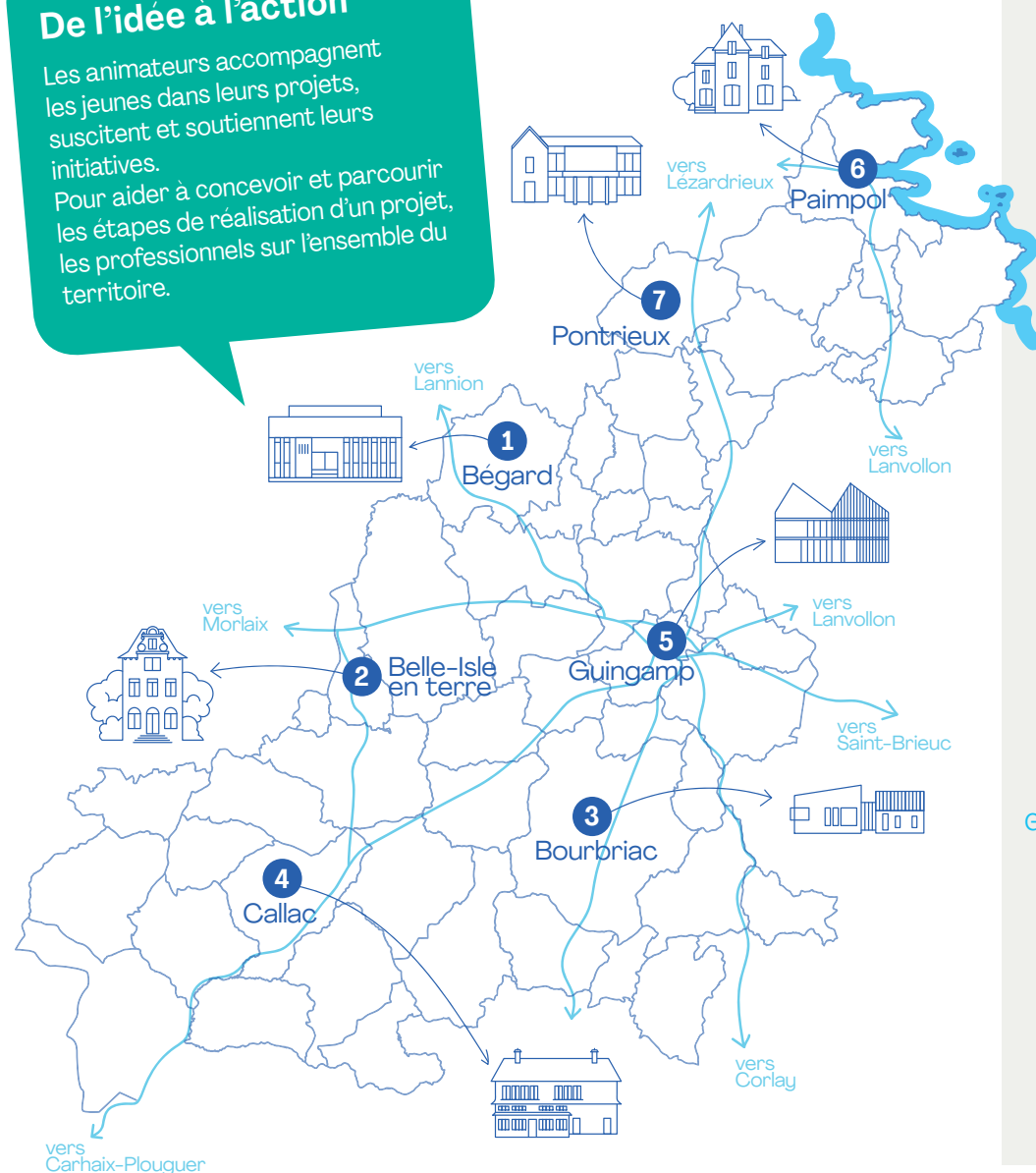
Dans le cadre de sa politique jeunesse, Guingamp-Paimpol Agglomération accompagne l'envie d'agir des jeunes et souhaite valoriser l'engagement de la nouvelle génération sur son territoire.

La bourse OBER vise à :

- Favoriser l'initiative et l'engagement
- Encourager l'autonomie et la responsabilisation
- Valoriser les initiatives des jeunes du territoire
- Développer une culture de l'engagement/la coopération
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs vies et loisirs

De l'idée à l'action

Les animateurs accompagnent les jeunes dans leurs projets, suscitent et soutiennent leurs initiatives. Pour aider à concevoir et parcourir les étapes de réalisation d'un projet, les professionnels sur l'ensemble du territoire.



CONTACT ANIMATEURS

1 • BÉGARD
MJC
17, rue de Guingamp
02 96 45 20 60
accueil@mjcbegard.fr



2 • BELLE ISLE EN TERRE
PÔLE JEUNESSE
15, rue Crec'h Ugen
06 69 71 69 89
jeunesse.biet@guingamp-paimpol.bzh

3 • BOURBRIAC
PÔLE JEUNESSE
1, rue de Tournemine
06 68 22 41 86
jeunesse.bourbriac@guingamp-paimpol.bzh

4 • CALLAC
PÔLE JEUNESSE
Rue Louis Morel
06 74 26 66 40
jeunesse.callac@guingamp-paimpol.bzh

5 • GUINGAMP
PÔLE JEUNESSE
2, bd Mendès France
02 96 43 73 98
jeunesse.guingamp@guingamp-paimpol.bzh

6 • PAIMPOL
LE CHATÔ
2, rue Bécot
02 96 55 31 74
lechato@ville-paimpol.fr

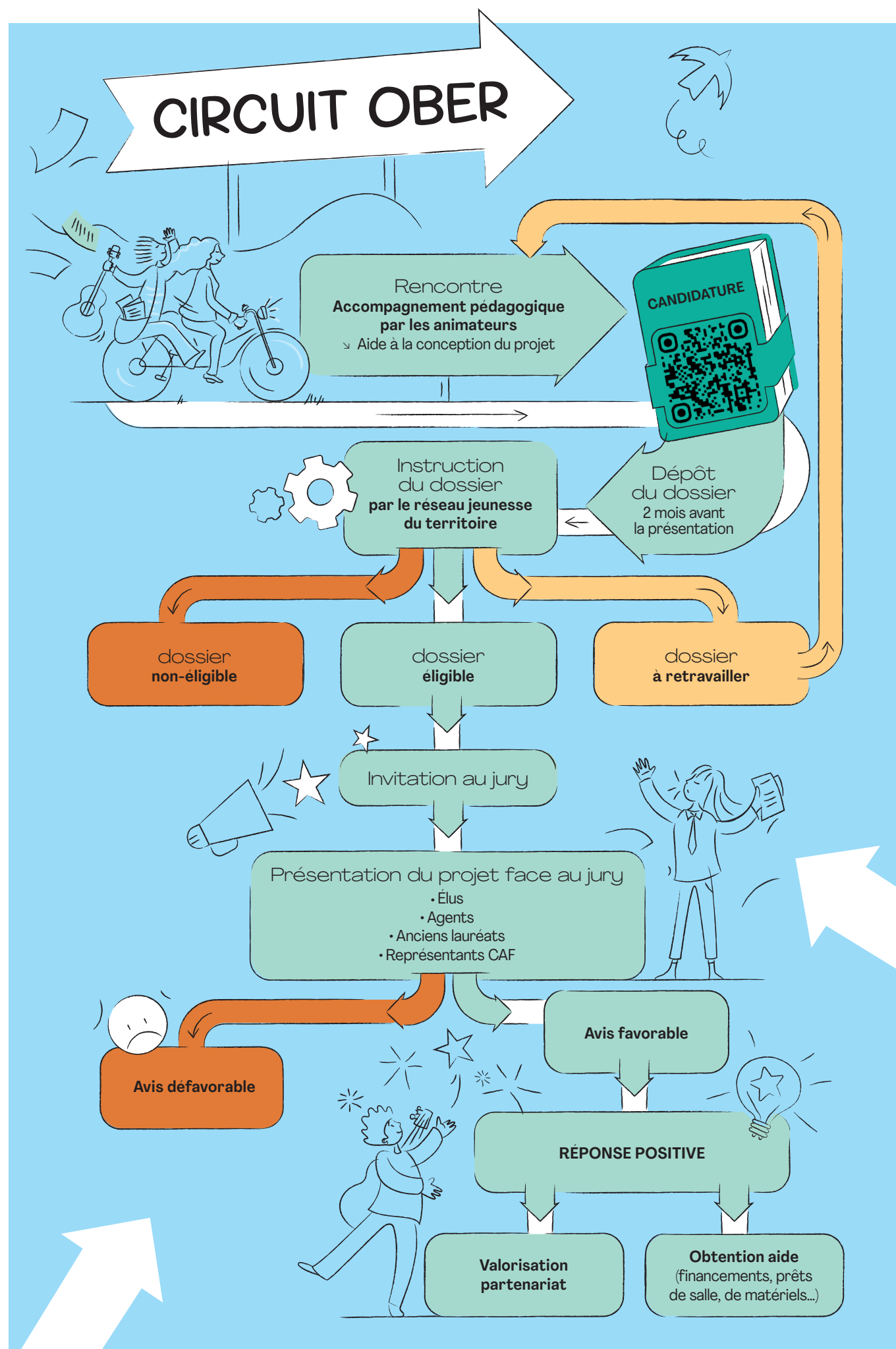


7 • PONTRIEUX
PÔLE JEUNESSE
9, rue de Traou Meledern
06 78 33 73 94
jeunesse.pontrieux@guingamp-paimpol.bzh

**LA STRUCTURE
INFO JEUNES DE**
Guingamp-Paimpol Agglomération
à Guingamp
Rue Hyacinthe Cheval
infojeunes@guingamp-paimpol.bzh
06 38 41 09 71



CIRCUIT OBER





Pour financer

➤ ☐ **UN PROJET INDIVIDUEL ?**

➤ ☐ **UN PROJET COLLECTIF ?**

Votre projet se nomme

Nom de l'association (s'il y en a une) _____

Identité

Responsable du projet

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Mail _____

Tél _____ Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Situation scolaire ou professionnelle _____

Autre personne associée au projet

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Mail _____

Tél _____ Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Situation scolaire ou professionnelle _____



En quoi consiste le projet ?

Pour compléter ce résumé, vous pouvez ajouter des documents complémentaires afin d'aider le jury à se faire une idée précise de votre projet, date et lieu, public attendu, impact et rayonnement sur le territoire...

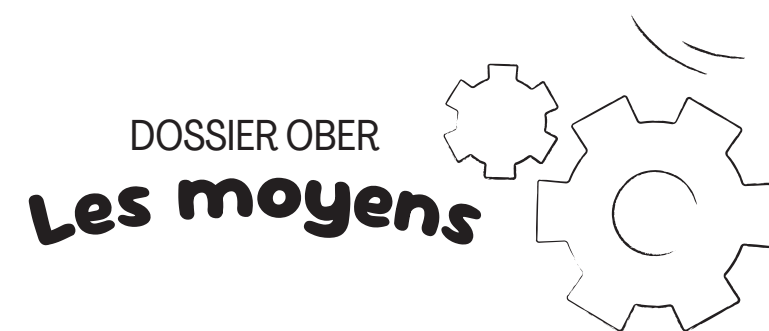
Objectifs avec ce projet ?

Quels sont les partenaires ?

Avec qui avez-vous préparé ce projet ?

Quelles sont les étapes du projet ?

Comment valoriser le projet ?



Quels sont les moyens humains, matériels et plus largement toutes les ressources qui pourraient être nécessaires pour mener à bien le projet ?

Moyens humains

Personnes mobilisées sur le projet

Moyens matériels

(Objets/outils pour aider)

Besoin d'un soutien ?

Technique ➤ ☐ OUI ➤ ☐ NON

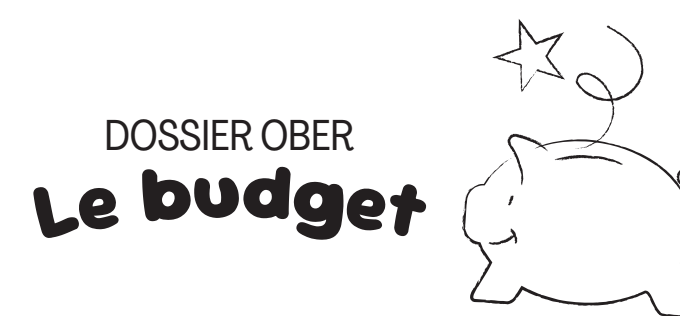
Accompagnement par un professionnel ? ➤ ☐ OUI ➤ ☐ NON

Si oui, lequel ? _____

Matériel ➤ ☐ OUI ➤ ☐ NON

Si oui, lequel ? _____

Autres _____



Concerne les projets collectifs

➤ Info : le total des dépenses et des recettes doit être identique

Dépenses

Achats/locations/déplacements/
assurances/autres..., précisez :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

TOTAL _____

Recettes

Subventions/autofinancements/sponsoring/
aides privées/autres..., précisez :

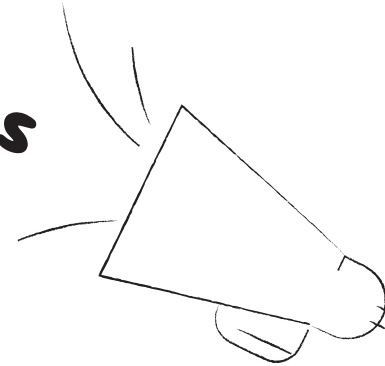
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

TOTAL _____

Avis accompagnateur

Si le projet est accompagné par une personne ressource (service jeunesse, partenaire...), nous aimerions connaître sa vision sur le projet et la façon de le mettre en œuvre.

DOSSIER OBER Informations



Pièces à fournir au dossier

- ☐ RIB (du jeune ou de l'association)

Dans le cas d'un projet associatif ou de création d'association

- ☐ Récépissé de la déclaration à la préfecture
- ☐ Liste des membres de l'association précisant l'âge de chacun
- ☐ Statuts
- ☐ Numéro de Siret

Autorisation parentale

Pour les projets impliquant des mineurs

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du règlement du dispositif Ober proposé par Guingamp-Paimpol Agglomération, et autorise mon enfant _____ à réaliser le projet et les actions décrites ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature :

Déclaration sur l'honneur

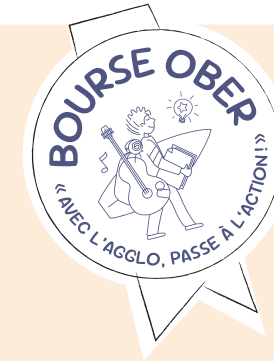
Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du règlement du dispositif Ober proposée par Guingamp-Paimpol Agglomération. Si une aide m'est attribuée, je déclare l'utiliser uniquement pour la réalisation du projet présenté ci-dessus. Je m'engage à réaliser un bilan détaillé accompagné des justificatifs nécessaires, y compris financiers, au plus tard 2 mois après la réalisation du projet.

Ce bilan sera adressé à l'un des partenaires institutionnels (cf. contacts). Je m'engage à faire un ou des retours sur le territoire (diaporama, film, débat...) de ma propre initiative ou à la demande d'un des partenaires.

Si le projet n'est pas réalisé, je m'engage à restituer le montant de l'aide perçue, déduction faite des frais engagés et justifiés.

Fait à _____ le _____

Signature :



BOURSE OBER Le règlement

Article 1

Objet

Pour encourager, soutenir et promouvoir les initiatives des jeunes du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, la collectivité propose un dispositif de bourse aux projets jeunes intitulé «OBER».

«Ober» signifie «Agir» en breton.

À travers ce dispositif, Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite accompagner les initiatives des jeunes, qu'elles soient collectives ou individuelles, afin de mettre en lumière leur engagement et leur parcours.



Les objectifs opérationnels de cette bourse

- Mettre en valeur les potentiels de jeunes
- Créer des dynamiques de groupe et favoriser le partage d'une expérience commune
- Permettre la prise d'initiative et de responsabilité
- Reconnaître les parcours remarquables
- Valoriser les jeunes contribuant par leur engagement au rayonnement du territoire
- Soutenir avec un coup de pouce financier le parcours des jeunes

La bourse OBER permet de solliciter un financement de l'Agglomération.

Ce dispositif permet également de solliciter un accompagnement méthodologique pour aider à concrétiser un projet : élaborer un budget, solliciter les partenaires, communiquer...

Article 2

Typologie des projets aidés



Projets individuels et collectifs

Individuels :

Pour la promotion de la réussite et le soutien à l'engagement, l'Agglomération souhaite soutenir et mettre à l'honneur des parcours inspirants.

Collectifs :

Les jeunes devront être les principaux acteurs d'un projet qui contribue au rayonnement du territoire et au lien social.

L'utilité sociale, l'intérêt général et la notion d'exemplarité du projet/parcours sont des critères déterminants d'appréciation de l'aide.

Toutes les thématiques peuvent être soutenues : culturelle, sportive, humanitaire, citoyenne, solidaire, numérique, scientifique, environnementale...

Exclusion

Projets scolaires ou de formations, activités culturelles, artistiques et sportives régulières, séjours linguistiques... Activités dans un cadre professionnel (pour les projets collectifs).

Article 3

Critères de recevabilité et public concerné

La Bourse OBER s'adresse aux jeunes habitant le territoire.



Deux tranches d'âge sont retenues :

➤ 11-25 ans pour les projets collectifs

La bourse accompagne les projets collectifs. Aussi, le projet présenté devra être mis en œuvre par au moins 2 jeunes. Le projet ne pourra pas faire l'objet d'un dépôt si sa réalisation est déjà engagée.

➤ 16-25 ans pour les projets individuels

La sollicitation de cette bourse doit relever d'une initiative personnelle. Néanmoins, les jeunes pourront également être repérés puis orientés vers ce dispositif par des communes, des acteurs de la jeunesse du territoire ou des services communautaires.

Dans les deux cas, une attention particulière sera portée aux candidats issus de milieux défavorisés ou aux jeunes avec moins d'opportunités.

➤ *Un même projet ou un même jeune ne pourra être financé qu'une seule fois.*



Les projets seront étudiés selon les critères suivants

- Ancrage territorial, rayonnement sur le territoire
- Implication personnelle et collective des jeunes
- Originalité, créativité, caractère innovant
- Dimension citoyenne ou relevant de l'intérêt général
- Faisabilité (existence des moyens nécessaires, stratégie de mise en œuvre ou de recherche de ces moyens...)

Article 4

Modalités d'instruction

Un dossier unique et simplifié devra être complété par les jeunes et transmis au service jeunesse, accompagné de tout autre support qu'ils jugeront utiles. Les jeunes pourront bénéficier d'un accompagnement du service jeunesse si nécessaire (référént chargé d'aider au montage et au suivi du projet). Cet accompagnateur épaulera et aidera les jeunes mais ne pourra pas intervenir lors de la présentation au jury.



Dépôt de dossier

Le dossier doit être déposé minimum deux mois avant le jury auprès du service jeunesse.

Un comité technique, composé d'acteurs de la jeunesse, vérifiera la recevabilité des demandes et invitera les jeunes à une présentation.



Présentation au jury

Les candidats sont amenés à présenter leur projet et parcours devant des élus communautaires membres de la commission Nouvelles Dynamiques Territoriales, un représentant de la CAF des Côtes d'Armor (pour les projets collectifs) et des personnes qualifiés (selon la nature des dossiers).

Le service jeunesse a un rôle technique auprès de ce jury. La présence d'au moins un jeune est nécessaire lors de la présentation.

➤ *Les dates de jury seront fixées au regard de l'arrivée des dossiers. Les périodes envisagées sont le printemps et l'automne.*

Article 5

Aide Financière

Suite à la présentation du projet devant le jury, celui-ci délibère et propose une aide variable selon le projet/parcours, au regard des objectifs et de l'ambition de celui-ci, du budget proposé et des autres apports financiers.



Pour les projets collectifs

Le soutien financier peut couvrir jusqu'à 80 % du coût total de votre projet, dans la limite de 2000€.

La CAF des Côtes d'Armor peut également participer jusqu'à 50% du montant total du projet, dans la limite de 1000€ si celui-ci répond à ses propres critères. Le jury sera attentif aux notions de cofinancement par d'autres partenaires ou d'auto financement du projet.

➤ *Selon la structuration des jeunes accompagnés, le soutien pourra se faire sous la forme d'une subvention (versement en une seule fois suite à un arrêté du Président de Guingamp-Paimpol Agglomération) ou par une prise en charge directe de dépenses afférentes au projet. Dans le cas de jeunes non structurés en association, le versement pourra se faire à la structure accompagnante, avec la condition stricte que la somme ne serve qu'au projet porté par les jeunes.*



Pour les projets individuels

Le soutien financier pourra aller de 300 € à 800 € maximum.

Une attention particulière sera portée à l'utilisation de l'aide octroyée, avec l'idée qu'elle puisse contribuer positivement au parcours du jeune. Le soutien se fera sous la forme d'un versement individuel directement au jeune en une seule fois.

➤ *Les propositions de soutien financier seront soumises à la validation du Président de l'Agglomération et s'inscriront dans le cadre des crédits budgétaires alloués.*

Article 6

Contrepartie

Tout projet soutenu devra comporter des retombées locales (organisation ou réalisation, opération de communication ou de valorisation). Une communication publique de la réalisation doit faire partie du projet.

Les projets accompagnés devront faire mention du soutien de Guingamp-Paimpol Agglomération avec l'intégration du logo de la collectivité et le tampon de la Bourse Ober sur les différents supports de communication.

Les candidats acceptent que Guingamp-Paimpol Agglomération mentionne le soutien et valorise l'action par l'intermédiaire de ses supports de communication. Par ailleurs, les jeunes pourront être sollicités pour évoquer leurs parcours à d'autres jeunes dans une logique de mise en valeur par des pairs de parcours inspirants.

Les porteurs de projets ont l'obligation de mentionner le soutien financier de la Caf sur tout support en cas d'accord positif.

Article 7

Responsabilité du porteur de projet

Les candidats signeront une déclaration sur l'honneur concernant l'utilisation des sommes attribuées et les représentants légaux une autorisation pour les mineurs. En validant son dossier, chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à le respecter.

Guingamp-Paimpol Agglomération n'est en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles les projets sont réalisés. En cas de changements (objectifs, composition du groupe, calendrier...), toutes les modifications doivent être notifiées à l'Agglomération qui se réserve le droit de modifier son soutien.

➤ *Les candidats s'engagent à restituer les sommes perçues dans le cas où le projet n'est pas réalisé.*



www.guingamp-paimpol-agglo.bzh